

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 26 MAI 2023

<b>DELIBERATION N°CP2023-05/5/26 DOSSIER N°5742</b>	<b>ADOPTION DES CONVENTIONS ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA CREUSE ET LE GIP TERANA DANS LE CADRE DE SON ADHÉSION LE 1ER JUILLET 2023 POUR LA GESTION DU LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES D'AJAIN</b>
---	--

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line GEOFFRE, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Thierry GAILLARD, Jérémie SAUTY, Marinette JOUANNETAUD, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Valéry MARTIN

Avai(en)t donné pouvoir :

Hélène FAIVRE à Laurent DAULNY  
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE  
Hélène PILAT à Jérémie SAUTY  
Catherine GRAVERON à Franck FOULON  
Guy MARSALEIX à Bertrand LABAR  
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER

Absent(s) - excusé(s) :

Philippe BAYOL, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN

ORIGINE : *Direction Générale des Services*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

**OBJET : Adoption des conventions entre le Département de la Creuse et le GIP TERANA  
dans le cadre de son adhésion le 1er juillet 2023  
pour la gestion du Laboratoire départemental d'analyses d'AJain**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,*

VU le budget de l'exercice,  
VU le rapport CP2023-05/5/26 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,  
VU l'avis de la Commission CP - Ressources humaines et Développement durable,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'approuver les conventions entre le département de la Creuse et le GIP TERANA :

- Convention de mise à disposition de postes et de personnels,
- Convention de mutualisation de services,
- Convention d'occupation temporaire du domaine public aux fins d'exploitation du

Laboratoire.

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions jointes en annexe à la présente délibération et tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

**Adopté : 27 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**